

Les Courants de La Rigotte
4 rue de la Fontaine
70120 Charmes Saint Valbert

Charmes, le 5 mai 2019

(association enregistrée sous le N° w70 2003539)

Monsieur François MARTINS
Commissaire-Enquêteur

Objet : AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : Demande d'autorisation unique présentée par la SAS ENERGIES DU SUD VANNIER sur le territoire des communes de Tornay et Belmont

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'objet de notre association est la protection de l'environnement, en particulier aussi pour la commune de Genèvrières et autres autour de Charmes Saint Valbert, La Rochelle et Molay.

Dans ce cadre, nous avons pu prendre connaissance du dossier d'enquête et il nous paraît important de relever les points suivants, à partir des cartes des pages 211 et suivantes de l'étude d'impact.

La Commune de Charmes déjà impactée par les projets Vannier-Amance, La Roche 4 Rivières et Les Hauts de La Rigotte verra de plus les éoliennes de Sud-Vannier. L'emprise visuelle sera du Nord, Nord Ouest, Sud . Soir environ 270 ° sur les 360.

De même pour la commune de Molay : Sud-Vannier, La Roche 4 Rivières et Les Hauts de La Rigotte.

Avec 76 éoliennes dans un rayon de 15 km, nous estimons que nous arrivons à un point de saturation visuelle.

Peu de vue restent libres d'éoliennes, ce qui, dans une région appelée à vivre du tourisme est un handicap pour le développement de nos territoires.

Concernant la biodiversité, nous avons de nos yeux pu voir et filmer une cigogne noire sur le territoire de Charmes, Pressigny, c'est-à-dire entre les projets Sud-Vannier et Vannier-Amance.

Ces oiseaux protégés sont peu pris en considération dans ces projets, il en est de même pour les milans royaux qui nécessitent en espace de 5 km de rayon autour de leur nid selon la préconisation SRE avifaune, pour en assurer la sécurité et la pérennité.

Le projet s'en contente de 2 km, en comptant sur la bonne volonté des agriculteurs qui n'ont pas obligation de prévenir le promoteur éolien de fauchages et de toute façon, ces prairies ne concerne pas la totalité du projet.

Alors que nous assistons à une extinction de notre bio diversité, ces éléments nous paraissent aujourd'hui vitaux pour notre avenir.

Nous demandons donc que le promoteur instruisse un dossier autorisant la délivrance d'une dérogation pour la destruction d'espèces protégées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses, en espérant que vous pourrez tenir compte de nos remarques,

Roselyne von Roëll

Présidente Les Hauts de La Rigotte